



Déclaration liminaire de la CGT SPIP 13 au Comité Technique du 07/09/2022

Monsieur le Président du Comité Technique du SPIP des Bouches du Rhône,

Ce CT de repli se tient plusieurs mois après le CT d'urgence organisé le 04/04/2022 à la suite de l'agression d'une CPIP sur le MO de Marseille. Il portera sur la question de la sécurité des locaux en SPIP et plus spécifiquement sur la sécurité des locaux du SPIP MO de Marseille.

Des engagements forts avaient été pris en avril 2022, mais le compte n'y est manifestement pas aujourd'hui :

- aucune fiche de procédure de sécurité n'a été travaillée ni communiquée aux agents
- aucun exercice de sécurité ou incendie n'a été organisé
- le sas d'accueil du MO de Marseille n'est toujours pas doté de nouveaux casiers à destination de la centaine de probationnaires reçus quotidiennement, particulièrement nécessaires pour limiter l'entrée d'objets inadaptés en box d'audience
- les travaux d'agrandissement du sas sont toujours à l'état de projet et en attente d'arbitrage du DI que nous avons par ailleurs rencontré en intersyndicale en mai 2022 et alerté sur cette problématique.
- aucune décision n'a été prise concernant la sécurisation des couloirs d'audience. Rappelons que la demande de ligne budgétaire pour une société privée a été refusée par la Direction Interrégionale PACA CORSE.

Autant dire que rien n'a changé sur le SPIP MO de Marseille !

Rien du tout !

Et nous ne pouvons que le regretter lors de ce CT.

La CGT SPIP 13 attend de ce CT que les engagements pris en avril soient enfin tenus et qu'une décision soit prise rapidement concernant la sécurisation des couloirs d'audience, dont la taille et la configuration exposent les agents du SPIP en entretien.

Marseille, le 07/09/2022